



Approuvée : le 25 août 2010

Révisée (Comité LDC) : le 11 mars 2015

Modifiée : le 11 mars 2015

---

---

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) estime que l'éducation environnementale est une composante essentielle de l'apprentissage pour tous. L'enseignement et l'apprentissage, l'engagement des élèves et les relations avec la communauté et le leadership environnemental sont les thèmes sur lesquels reposent une vision partagée, un vocabulaire commun et un engagement envers le leadership des élèves et des membres du personnel.

Le CSPGNO reconnaît l'importance :

- des apprentissages liés aux enjeux environnementaux et aux solutions à anticiper;
- du développement de l'engagement des élèves envers la promotion d'une gestion saine de l'environnement à l'école et dans la communauté élargie;
- du leadership dans la mise en œuvre et la promotion de pratiques *écoresponsables* à travers le système d'éducation afin que le personnel scolaire, les parents, les membres de la communauté et les élèves puissent adopter un mode de vie qui encourage le développement durable.

En misant sur ces trois thèmes, le CSPGNO s'engage à mettre en œuvre une ligne de conduite relative à l'éducation environnementale qui s'harmonise à la politique d'aménagement linguistique (PAL). Ces trois thèmes viennent compléter directement ou indirectement les axes d'intervention de la PAL (voir Annexe A).



Approuvée : le 25 août 2010

Révisée (Comité LDC) : le 11 mars 2015

Modifiée : le 11 mars 2015

---

---

## ÉNONCÉS DE PRINCIPES

### **A. L'enseignement et l'apprentissage**

Pour favoriser l'apprentissage chez les élèves, les membres du personnel doivent acquérir les connaissances, les compétences et les perspectives qui leur permettront d'enseigner avec confiance au sujet des enjeux environnementaux et d'exposer les élèves à une variété de points de vue. En se servant de leurs compétences pédagogiques, ils pourront fournir aux élèves des occasions d'apprentissage par l'expérience qui sont pertinentes.

Puisque l'éducation environnementale ne s'enseigne pas de façon isolée mais repose sur une intégration pluridisciplinaire, les membres du personnel doivent mettre en relation les enjeux environnementaux avec les processus et les contenus d'apprentissage des diverses disciplines tout en conservant un portrait global de la complexité des enjeux environnementaux afin de guider les élèves vers la conscience de l'environnement.

### **B. L'engagement des élèves et les relations avec la communauté**

Les élèves doivent participer activement à la préparation de leur avenir. L'engagement des élèves inclut la participation de tous les élèves à des activités compatibles avec une gestion responsable de l'environnement, l'expression de leurs points de vue dans la prise de décisions ainsi que leur implication significative au sein de l'école et de la communauté.



Approuvée : le 25 août 2010  
Révisée (Comité LDC) : le 11 mars 2015  
Modifiée : le 11 mars 2015

---

---

## ÉNONCÉS DE PRINCIPES (suite)

### **C. Le leadership environnemental**

En faisant appel aux principes d'*écoresponsabilité* dans leur propre fonctionnement, le Conseil et les écoles peuvent servir de modèles d'entreprises citoyennes aux yeux des élèves et de la communauté élargie et établir ainsi la continuité avec les messages écologiques véhiculés par le curriculum de l'Ontario. Les leaders peuvent jouer un rôle essentiel en éducation environnementale en encourageant tous les membres de la communauté scolaire à adopter des comportements et des pratiques de gestion respectueux de l'environnement.

### **RÉFÉRENCES**

[Préparons nos élèves Préparons notre avenir](#) 2009

### **DIRECTIVES ADMINISTRATIVES**

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en oeuvre de la présente ligne de conduite, le cas échéant.

### **RÉVISION**

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.